

---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2011

---

Présents : Mmes BURDIN Cécile – TOURT Annick - Mrs GAGNIERE Cédric - GAGNIERE Pierre – GRAVIER Romain - JORCIN Jean-Pierre – PILLOUD Gilbert – SUIFFET Gilbert –

Procurations de : Marie-Laure FILLIOL à Cécile BURDIN – Christelle ZAPILLON à Jean-Pierre JORCIN – Bérengère BOCH à Romain GRAVIER – Yoann CHOISEAU à Annick TOURT.

Secrétaire de séance : Gilbert SUIFFET

### Approbation du compte-rendu du 6 juillet 2011

Pas de remarques

### Compte-rendu de délégations d'attributions

Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les ventes JORCIN / MONGREVILLE Pierre et JORCIN / MONGREVILLE Norbert.

### Achats et Ventes de terrains

*Régularisation foncière concernant la Plage de dépôts :*

- Acquisition par la commune à la succession Martin SUIFFET de la parcelle X 177 La Combe Ste Marie de 1680 m<sup>2</sup> au prix de 1.52 €/m<sup>2</sup> soit 2 553.60 €.

*Périmètre immédiat des captages :*

- Acquisition par la commune à la succession Martin SUIFFET des parcelles D 62 et D 63 Le Chatelard de 1 395 m<sup>2</sup> au prix de 0.40 €/m<sup>2</sup> soit 558.00 €
- Acquisition par la commune à M. Justin DAMÉ de la parcelle W 320 Champ Brochet de 280 m<sup>2</sup> au prix de 0.40 €/m<sup>2</sup> soit 112.00 €
- Vente par la commune à M. Justin DAMÉ des parcelles H 955 et H 956 La Fémaz de 376 m<sup>2</sup> au prix de 0.40 €/m<sup>2</sup> soit 150.40 €

*Maison Multigénérationnelle*

- Acquisition par la commune à Mrs Michel et Noël BOUVIER de 26 m<sup>2</sup> issus de la division de la parcelle D 1323 au prix de 58.00 €/m<sup>2</sup> soit un total de 1 508.00 €
- Vente par la commune à M. Guillaume BURDIN de la parcelle G 472 Le Pendu de 4 455 m<sup>2</sup> au prix de 0.40 €/m<sup>2</sup> soit un total de 1 782.00 €
- Acquisition par la commune à Mme Marie BOROT de 8.157 m<sup>2</sup> issus de la parcelle D 1325 au prix de 58.00 €/m<sup>2</sup> soit un total de 473.11 €
- Vente par la commune à M. Michel BOROT de 8.157 m<sup>2</sup> issus de la parcelle D 1324 au prix de 58.00€/m<sup>2</sup> soit un total de 473.11 €.

### Autorisation d'implantation de la gare de départ du télésiège des Sablons

Le Maire présente au conseil municipal le projet de construction par la SE2MC d'un télésiège aux Sablons en remplacement du tapis roulant.

L'implantation du départ de cet appareil est prévu sur les parcelles H 1594 et H 1595 appartenant à la commune lieudit « Les Glières ».

Le conseil municipal

- Autorise la SE2MC à réaliser des travaux de construction pour la gare de départ du télésiège des Sablons sur les parcelles H 1594 et H 1595 « Les Glières »,
- Autorise le survol, l'implantation ou toute autre installation nécessaire au fonctionnement de cet appareil,

- Les conventions de servitudes sur les terrains traversés par l'appareil : parcelles H 1593, H 1594, H 1595 et H 1596 seront signées par Madame la Présidente du SIVOM de Val Cenis autorité compétente.

### **Décision modificative n°1**

Sur le budget général de la commune la décision modificative n° 1 est votée :

Dépenses 020 : - 15 000 €

Recettes 2188 : + 15 000 €

### **Questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance du courrier de Mme Madeleine TOURT désirant acquérir une partie de la parcelle X 260 située derrière sa maison. Le conseil municipal traitera l'ensemble des demandes concernant cette parcelle quand l'arrêté préfectoral de modification du P.P.R. sera délivré.

#### *Pyramide du Mont-Cenis*

Nécessité de réaliser l'étanchéité du sommet de la Pyramide. Un devis a été demandé à l'Entreprise FAVARIO, les travaux s'élevant à 4 000.00 € HT le conseil municipal décide de faire réaliser cette étanchéité le plus rapidement possible car l'intérieur de la chapelle risque de se détériorer.

#### *Micro crèche « les Mini Pouss »*

Il est décidé de contribuer à la formation au CAP Petite Enfance pour une personne sur Lanslebourg afin de pérenniser l'emploi.

#### *Barrières des ponts*

Diligenter des études et travaux.